

Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 novembre 2019

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire,

Etaient présents : M. Clément LOING, Mme Charlotte GAUDEL, M. Jean-Noël RAFFNER, Mme Catherine FAYOLLE, M. Roger CLAUDEPIERRE Adjoint, MM. René BRUN, Dominique TRUSSART, Denis PIERREVELCIN, Claude PIERREVELCIN, Laurent MATHIEU, Mmes Chantal PERRIN, Sylvie TOUSSAINT, Aude BATOT, Caroline ROBIEZ, Mathilde GAUDEL Conseillers Municipaux.

Etaient représentés : M. Jean ANCEL qui a donné pouvoir à M. René BRUN pour tout vote et décision, Mme Aurore PETITDEMANGE qui a donné pouvoir à Mme Caroline ROBIEZ pour tout vote et décision.

Etait absente : Mme Sandrine PIERRE.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures. Monsieur Dominique TRUSSART est désigné comme secrétaire de séance.

Il rappelle l'ordre du jour de la séance :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 septembre 2019**
- 2) Affaires financières :** Tarifs et loyers communaux 2020 ; Budget scolaire 2020 ; Vote du tarif de transport des élèves du Bonhomme, pour l'année scolaire 2019/2020 ; Fixation des tarifs de prestations de déneigement et débroussaillage (saison 2019/2020) ; Fixation du prix de l'eau 2020 ; Acceptation de l'offre de concours de M. Fabrice DUFOUR pour les travaux de raccordement « eau » du secteur Kermodé ; Taxes et produits irrécouvrables / budget M49 ; Taxes et produits irrécouvrables / budget M14 ; Décision modificative n°4 / budget communal.
- 3) Points divers :** Dénomination de la future médiathèque communale ; Modification des statuts de la Communauté de Communes – ajout du soutien au développement d'un réseau de lecture publique sur le territoire et retrait de la subvention à l'association « par monts et par mots » ; Constitution d'une servitude au profit d'ENEDIS pour l'installation d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle communale cadastrée section 9 n°77 ; Vente de la parcelle boisée cadastrée section 4 n°71 (104 Rain de l'Autel) appartenant à M. BUCHER et Mme WAGNER / exercice du droit de préemption par la Commune.
- 4) Compte rendu du Maire sur les domaines délégués (droits de préemption, indemnités assurance, marchés publics, emprunts ...)**
- 5) Rapport des présidents de commissions et délégués de la CCVK**
- 6) Questions diverses et communications de M. le Maire**

Monsieur le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour :

- A la rubrique n°2 « affaires financières » : Décision modificative n°3 / régie municipale de chauffage.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 septembre 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) AFFAIRES FINANCIERES

2.1 Fixation des tarifs et loyers communaux pour 2020 - DEL_2019_73

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances présente aux membres du Conseil Municipal le projet de réévaluation des tarifs et loyers communaux pour l'année 2020. Pour les loyers, il sera fait application de l'évolution des différents indices : pour les logements (indice de référence des loyers, soit + 1,53%) pour les loyers commerciaux (indice des loyers commerciaux, soit + 2,33%), et pour les prés et pâturages (évolution de l'indice national des fermages, soit + 1,66%). Ces tarifs apparaissent dans le tableau ci-dessous :

CONCESSIONS		
1) Concession de cimetière (2 m2)		
	15 ans	173 €
	30 ans	346 €
	50 ans	572 €
2) Columbarium (1 case / 4 urnes)		
	15 ans	500 €
	30 ans	850 €
	50 ans	1 300 €
3) Concession de caverne (50*60cm; jusqu'à 8 urnes)		
	15 ans	90 €
	30 ans	170 €
	50 ans	300 €
4) Plaque jardin du souvenir (hors gravure)		50 €
5) Jardin du souvenir sans plaque		0 €
6) Source (tarif annuel)		36,70 €
7) Droit de passage (tarif annuel)		12,40 €
8) En forêt communale, gérée par l'ONF (tarifs annuels)		
	Terrain d'envol des parapentes	75,00 €
	Ski club de Ste Marie aux Mines (chalet)	140,00 €
	Amis de la Nature (citerne gaz)	140,00 €
		Renouvellement :
		350 €
		675 €
		1 300 €

EDF - droit de passage	330,00 €	
EDF - concession de terrain	31,00 €	
Concession de source - Amis de la Nature	40,00 €	
Captage de source - CHARLIER Nicole	40,00 €	
Captage de source - GOERG Joseph	40,00 €	
DROITS DE PLACE		
De 0 à 5 mètres (forfait)	4,00 €	<i>Par semaine Par jour Par an Par an</i>
Le mètre linéaire supplémentaire	1,00 €	
Marchand fruits et légumes _ Lapoutroie	6,00 €	
Camion (type vente outillages)	17,20 €	
Marchand ambulant (camion pizza) 1 fois / sem	256,60 €	
Vendeur de légumes _ Hachimette	250,00	
Redevance pour occupation DP / conteneur textile	1,00 €	
LOCATION DES SALLES		
1) Pour les particuliers:		
Tarifs valables pour un WE (du vendredi soir au lundi matin). Toute journée supplémentaire ou individuelle sera facturée à raison de 50% du tarif.	FSM	SDL
Tarifs de base	200,00 €	300,00 €
PLUS		
chauffage	50,00 €	90,00 €
hors Lapoutroie	105,00 €	105,00 €
vaisselle ou salle rendue(s) sale(s)	75,00 €	110,00 €
2) Pour les associations:		
La SDV est gratuite pour la tenue des AG des associations de Lapoutroie.		
Toute association de Lapoutroie a droit à une salle gratuite 1 fois par an, qq soit le type de manifestation.		
Les associations à but humanitaire ont droit à la gratuité de la salle, 2 fois par an.		
Pour les manifestations suivantes, les salles sont payantes, selon les tarifs ci-dessous.		
Tarifs de base	60,00 €	120,00 €
PLUS		
chauffage	30,00 €	50,00 €
hors Lapoutroie	50,00 €	50,00 €
forfait vaisselle	20,00 €	20,00 €
vaisselle ou salle rendue(s) sale(s)	75,00 €	110,00 €
3) Perte de clés, quelle que soit la salle	200,00 €	

4) Mobilier, vaisselle et accessoires		
Tarifs de location valables pour les particuliers ou pour une utilisation extérieure aux salles communales. Les tarifs de renouvellement s'appliquent en cas de perte ou de casse, pour les particuliers et les associations.	Location	Renouvellement
Assiette	0,15 €	2,50 €
Verre	0,15 €	2,10 €
Couvert	0,08 €	1,10 €
Tasse à thé (mug)	0,08 €	2,00 €
Tasse à café	0,08 €	1,50 €
Soucoupe tasse à café	0,08 €	1,50 €
Saladier	0,70 €	6,00 €
Plats	0,75 €	7,50 €
Plateaux de service	0,75 €	7,00 €
Tire-bouchon	0,30 €	3,00 €
Panier à pain	0,20 €	2,50 €
Cruche	0,20 €	2,50 €
Louche, fouet	0,30 €	3,00 €
Percolateur	8,00 €	280,00 €
Plaque induction		250,00 €
Casserole		35,00 €
Bac pour four		18,00 €
couverture pour bac / four		10,00 €
Plaque four		7,00 €
Grille four		6,50 €
Gobelets réutilisables / uniquement pour les associations		1,00 €
5) Enlèvement des déchets		
Lors de la location d'une salle communale	50 €	
Hors location de salle	montant de la part fixe / redevance OM fixée par la CCVK	
AUTRES LOCATIONS		
Garage	23,50 €	(mensuel)
Salon de coiffure	4 646,80 €	(annuel)
Atelier de jus de pommes	1 268,20 €	(annuel)
Ancien vestiaire (pour partie) du terrain de foot	204,40 €	(annuel)
Abri à poneys (SCHMITT)	152,50 €	(annuel)
Hangar ancienne gare Lapoutroie	320,00 €	(mensuel)
Logement école maternelle Lapoutroie	393,20 €	(mensuel)
Logements "Poste-Perception"	606,50 €	(mensuel)
Logement ancienne école Hachimette	625,40 €	(mensuel)
Logement ancienne gare de Lapoutroie	200,00	(mensuel)

Logement ancien périscolaire Lapoutroie :		
Jusqu'au 31.03 2020	612,00 €	(mensuel)
A partir du 01.04.2020	619,34 €	(mensuel)
Pâturages communaux	23,30 €	(annuel / ha)
Prés communaux	38,80 €	(annuel / ha)
Location section 9 parcelle 114/apiculteur	50,00 €	(annuel)
Location parcelle ancien dojo/apiculteur	10,00 €	(annuel)
BIBLIOTHEQUE		
1) Formules d'adhésion		
Carte livres (8 documents par prêt, dont 1 nouveauté)	10,00 €	
Carte famille – 2 adultes du même foyer (8 documents par prêt, dont 2 nouveautés)	10,00 €	
Formule jeune (<18 ans) (8 documents par prêt, secteur jeunesse)	Gratuit	
2) Traitement des retards		
1ère relance	2,00 €	
2ème relance	5,00 €	
3ème relance	12,00 €	
3) Perte ou détérioration grave d'un document	Remplacement ou remboursement	

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances,

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE les tarifs 2020 tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus.

2.2 Budget scolaire pour l'année 2020 - DEL_2019_74

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances, expose aux membres du Conseil Municipal le projet de budget scolaire pour l'année 2020, tel qu'il a été établi suite à la réunion de la Commission Scolaire et détaillé dans le tableau ci-dessous.

	Ecole élémentaire	Ecole maternelle	TOTAL
<i>Nombre d'élèves</i>	97	38	
1) Subvention à la coopérative			
Subvention "élève" (13,40 €/élève)	1299,64	509,14	1808,78
St Nicolas (4,91 /élève)	475,88	186,43	662,31
Projets	6275,50	1975,00	8250,50
Sorties pédagogiques		288,00	288,00
<i>ss-total</i>	8051,03	2958,57	11009,59

2) Fonctionnement			
Fonctionnement "élève" (32,53 €/élève)	3155,30	1236,10	4391,40
Livres Défi lecture (7,12 €/élève élem et 1,78 €/élève mat)	690,86	67,76	758,62
Frais d'impression (4,64 € / élève)	450,48	176,48	626,95
<i>ss-total</i>	<i>4296,64</i>	<i>1480,33</i>	<i>5776,98</i>
3) Transports			
Golf (8 sorties*144€)	1152,00		1152,00
Ski de fond (10 sorties*155€)	1550,00		1550,00
<i>ss-total</i>	<i>2702,00</i>	<i>0,00</i>	<i>2702,00</i>
4) Divers			
Encadrement ski (10 sorties *120€)*1cl	1200,00		1200,00
Encadrement golf (12h*40€/h)	480,00		480,00
<i>ss-total</i>	<i>1680,00</i>	<i>0,00</i>	<i>1680,00</i>
TOTAL Fonctionnement	16729,67	4438,90	21168,57
Coût par élève	172,47	116,81	
5) Investissements			
Installation de casiers pour les tables de l'ancienne salle TBI	525,00		525,00
2 nouveaux paniers de basket	158,00		158,00
1 chariot pour transporter les tapis	199,00		199,00
1 tableau		224,00	224,00
20 nattes de gym		108,00	108,00
1 table à langer + 1 matelas		221,10	221,10
TOTAL Investissement	882,00	553,10	1435,10

Vu les propositions de la commission scolaire du 5 novembre 2019,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances,
Après en avoir délibéré,
Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le budget scolaire pour l'année 2020, tel qu'il figure dans le tableau ci-dessus
- FIXE le montant de la participation financière de la Commune de Le Bonhomme aux frais de scolarité à 172,47 € par élève inscrit à ce jour à l'école élémentaire de Lapoutroie.

2.3 Vote du tarif de transport des élèves de la Commune de LE BONHOMME / année scolaire 2019/2020 - DEL_2019_75

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances rappelle aux membres du conseil municipal que depuis la rentrée de septembre 2015, la Commune de

Lapoutroie, assure le transport d'un certain nombre d'élèves de la Commune de Le Bonhomme, scolarisés à l'école de Lapoutroie.

Le transport est assuré deux fois par jour : le matin pour emmener les enfants à l'école de Lapoutroie et à la fin de la journée scolaire pour les ramener à l'école de Le Bonhomme.

Ci-dessous, le détail du calcul du coût au km du transport scolaire, pour un trajet école Le Bonhomme → école Lapoutroie :

Calcul du coût du transport scolaire Le Bonhomme / Lapoutroie. Année scolaire 2019/2020

Prix d'achat HT:	60 000 €
<i>Ancienneté (2019)</i>	11 ans
<i>Amortissement:</i>	25 ans
<i>Durée d'utilisation restante</i>	14 ans
<i>Kilométrage avant 2015</i>	31196 km
<i>Kilométrage moyen annuel réalisé avant 2015</i>	2836 km
Nombre de jours de l'année scolaire:	137 jours
Kilométrage supplémentaire Lap ==> LB	
- distance	5,5 km
- nombre de trajets par jour:	4 trajets
- km par an: 137 j X 5,5 km X 4 trajets	3 014 km
Frais financiers par an: emprunt 60 000€ 25 ans 2,5 %	856 €
Consommation de carburant:	12 LT / 100 km
Prix du carburant:	1,40 € / LT
Coût du carburant 12 LT X 1,40 € :	16,8 € / 100 km
Entretien:	
- 2 ctrl techniques / an :	400 €
- entretien et pièces de rechange / an:	600 €
Total entretien par an:	1000 €
Assurance par an:	830 €
Chauffeur Lap == > LB:	
- temps par jour:	1 heure
- coût horaire:	23 €
- coût par jour:	23 €
Coûts au km:	
Amortissement:	0,53 €
Frais financiers:	0,19 €
Carburant:	0,17 €
Entretien:	0,22 €
Assurance:	0,18 €
Coût total au km sans chauffeur:	1,28 €
Chauffeur: 23 € / (5,5 km X 4 trajets):	1,05 €
Coût total au km avec chauffeur:	2,33 €
Coût annuel pour le trajet LAP LB:	
- sans chauffeur: 1,28 € X 137 jours X 5,5 km X 4 trajets:	3858 €
- avec chauffeur: 2,33 € X 137 jours X 5,5 km X 4 trajets:	7023 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances,
 Sur proposition de M. le Maire,
 Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DIT que le tarif au km avec chauffeur du trajet école de Le Bonhomme → école de Lapoutroie, pour l'année scolaire 2019-2020 s'élève à 2,33 € ; soit 7023 € par an.
- CHARGE M. le Maire de procéder à l'émission du titre de recettes correspondant.

2.4 Fixation des tarifs de prestation de déneigement et débroussaillage (saison 2019/2020) - DEL_2019_76

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances expose aux membres du conseil municipal, les propositions de tarifs suite à la réunion de la commission déneigement/débroussaillage.

Ces tarifs comportent une part exceptionnelle intitulée « rattrapage 2017/2018 » et correspondant à l'évolution du prix des carburants depuis le vote des tarifs 2018.

Les tarifs proposés sont les suivants :

TARIFS 2019 et 2020 (arrondis au décime le plus proche)	<i>2019 (pour rappel)</i>	2020 avant rattrapage (réf pour la saison suivante)	rattrapage 2018/2019	2020 après rattrapage
1) Déneigement (hiver 2019/2020)				
Lame fournie par la Commune	66,17 €	66,44 €	-0,0664 €	66,37 €
Lame non fournie	80,28 €	80,61 €	-0,0802 €	80,53 €
Location du tracteur seul	24,25 €	24,35 €	-0,0242 €	24,32 €
2) Débroussaillage (2020)	75,37 €	75,68 €	-0,1968 €	75,48 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances,

Vu les propositions de la commission déneigement en date du 17 octobre 2019,

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE les tarifs de prestations de déneigement et débroussaillage tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus.

2.5 Fixation du prix de l'eau 2020 - DEL_2019_77

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances propose aux membres du conseil municipal, de fixer le prix de l'eau pour l'année 2020, tel qu'il suit. Le prix de l'eau (service distribution d'eau potable + service d'assainissement) restera globalement stable (seule la part « assainissement » augmente de 2,5 % du fait de travaux programmés à la station d'épuration).

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire chargé des Finances,
Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de fixer le prix de l'eau pour 2020 comme suit (TVA à 5,5% pour la consommation d'eau et 10% pour le service assainissement) :

	Prix unitaire	Total (pour 60 m3)
Service de distribution d'eau potable :		
Frais fixes (entretien des réseaux)	<i>HT par semestre</i>	22,00 €
Prix du service de 0 à 40 m3	0,9846 €	39,38 €
Prix du service à partir de 41 m3	1,4210 €	28,42 €
Location du compteur	<i>HT par semestre</i>	6,00 €
Redevances Agence de l'Eau :		
Antipollution	0,350 €	21,00 €
Prélèvement	0,052 €	3,12 €
<i>Ss-total eau potable HT</i>	<i>1,999 €</i>	<i>119,92 €</i>
<i>Ss-total eau potable TTC</i>	<i>2,148 €</i>	<i>128,86 €</i>
Service d'assainissement:		
Prix du service	0,964 €	57,84 €
Frais variables	0,081 €	4,88 €
Redevance Agence de l'Eau :		
Modernisation des réseaux de collecte	0,233 €	13,98 €
<i>Ss-total assainissement HT</i>	<i>1,278 €</i>	<i>76,70 €</i>
<i>Ss-total assainissement TTC</i>	<i>1,349 €</i>	<i>80,92 €</i>

2.6 Acceptation de l'offre de concours de M. Fabrice DUFOUR pour les travaux de raccordement « eau » du secteur Kermodé - DEL_2019_78

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances, rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération du conseil municipal du 19.06.2018, la Commune a accepté des offres de concours pour les travaux de raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement des secteurs « Fossé » et « Sur le Mont ».

Le projet initial prévoyait un raccordement du réseau d'eau via une pompe de relevage située à proximité du centre technique communal.

La variante, finalement retenue, consiste à raccorder le réseau depuis le réservoir des Mérelles, en passant par le secteur « Kermodé » et « Hambosture » et de desservir les hameaux de façon gravitaire, sans pompe de relevage. Plusieurs riverains du secteur « Kermodé » et « Hambosture » proches du réseau se sont déclarés intéressés pour raccorder leurs maisons au réseau d'eau et/ou d'assainissement au mois de septembre 2018. M. Fabrice DUFOUR, domicilié 87 lieudit Kermodé, a pris contact avec la Commune postérieurement et offre également son concours financier pour pouvoir bénéficier du raccordement au réseau d'eau.

Il est rappelé, comme pour la 1^{ère} tranche de travaux, que la Commune n'a pas d'obligation de raccordement des habitations de ces secteurs puisqu'ils se trouvent en zone d'assainissement non collectif et hors du zonage du réseau d'eau.

M. le Maire soumet au conseil municipal pour accord l'offre de concours suivante :

- M. Fabrice DUFOUR propose de verser la somme de 5 000€ pour le raccordement au réseau d'eau de sa propriété située 87 lieudit Kermodé, cadastrée section 3 n°155 et 156, selon un versement échelonné sur 3 ans.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE l'offre de concours ci-dessus, selon les modalités de versement indiquées.

2.7 Taxes et produits irrécouvrables / budget « eau et assainissement » - DEL_2019_79

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances indique aux membres du conseil municipal qu'il convient de se prononcer sur plusieurs demandes d'admission de titres de recettes en non-valeur. Ces demandes sont transmises par le Trésorier de Kaysersberg lorsqu'il ne dispose plus de moyens légaux pour recouvrer des créances.

Les titres de recettes concernés correspondent à des impayés de factures d'eau et d'assainissement pour 2 redevables, pour un montant total de 1261,82 €, sur les exercices 2014 et 2016 :

- Le titre de recettes (factures d'eau/assainissement) n°2014 R-7-1332 d'un montant de 55,35 € dus par M. YILMAZ Felix ; motif d'irrécouvrabilité : « clôture pour insuffisance d'actif ».
- Les titres de recettes (factures d'eau/assainissement) n°2016 R-1-620 et 2016 R-3-1306 d'un montant total de 1206,47 € dus par la SARL SICAVIM ; motif d'irrécouvrabilité : « toutes saisies refusées ».

Vu la demande du Trésorier de Kaysersberg en date du 5 septembre 2019,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint,

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADMET en non-valeur les titres de recette émis sur le budget « régie eau et assainissement » ci-dessus détaillés.
- DONNE décharge au comptable concernant le recouvrement de ces recettes.

2.8 Taxes et produits irrécouvrables / budget principal - DEL_2019_80

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances indique aux membres du conseil municipal qu'il convient de se prononcer sur une demande d'admission d'un titre de recettes en non-valeur. Cette demande est transmise par le Trésorier de Kaysersberg lorsqu'il ne dispose plus de moyens légaux pour recouvrer des créances.

Le titre de recettes concerné est le suivant :

- Le titre de recettes n°2018_28 d'un montant de 351,90 € dus par la société TETRAS CHARPENTES, correspondant à un reliquat de loyer pour le hangar ; motif d'irrécouvrabilité : « clôture pour insuffisance d'actif ».

Vu la demande du Trésorier de Kayzersberg en date du 5 septembre 2019,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint,

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADMET en non-valeur le titre de recette émis sur le budget principal ci-dessus détaillé.
- DONNE décharge au comptable concernant le recouvrement de ces recettes.

2.9 Décision modificative n°4 / budget principal - DEL_2019_81

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint au Maire indique au conseil municipal qu'il convient d'adopter une délibération modificative, afin d'ajuster les dépenses et recettes de fonctionnement, selon les évolutions constatées à ce jour.

Le détail des modifications budgétaires est présenté ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement		BP+DM	DM4	TOTAL
60632 (011)	Fournitures de petit équipement	24 000,00	4 000,00	28 000,00
6135 (011)	Locations mobilières	7 000,00	2 000,00	9 000,00
615221 (011)	Entretien et réparations - bâtiments publics	10 000,00	2 000,00	12 000,00
6218 (012)	Autre personnel extérieur	8 000,00	8 500,00	16 500,00
6226 (011)	Honoraires	2 000,00	-1 000,00	1 000,00
6231 (011)	Annonces et insertions	2 000,00	-1 000,00	1 000,00
6247 (011)	Transports collectifs	12 000,00	-2 000,00	10 000,00
6281 (011)	Concours divers (cotisations...)	7 000,00	1 300,00	8 300,00
6531 (65)	Indemnités des maires, adjoints et conseillers	70 000,00	-2 100,00	67 900,00
66111 (66)	Intérêts des emprunts réglés à l'échéance	24 000,00	300,00	24 300,00
023	Virement à la section d'investissement	1 245 947,32	-4 000,00	1 241 947,32
TOTAL			8 000,00	

Recettes de fonctionnement		BP+DM	DM4	TOTAL
6419 (013)	Remboursements sur rémunérations du personnel	5 000,00	500,00	5 500,00
70311 (70)	Concession dans les cimetières	4 200,00	2 000,00	6 200,00
752 (75)	Revenus des immeubles	46 200,00	1 500,00	47 700,00
7788	Produits exceptionnels divers	9 000,00	4 000,00	13 000,00
TOTAL			8 000,00	

Dépenses d'investissement		BP+DM	DM4	TOTAL
Opération d'équipement n°54/ Achat divers matériels		232 481,90	-4 000,00	228 481,90
TOTAL			-4 000,00	

Recettes d'investissement		BP+DM	DM4	TOTAL
021	Virement de la section de fonctionnement	1 245 947,32	-4 000,00	1 241 947,32
TOTAL			-4 000,00	

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les modifications budgétaires proposées ci-dessus.

2.10. Décision modificative n°3/ budget régie de chauffage - DEL_2019_82

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances indique au conseil municipal qu'il convient d'adopter une délibération modificative, afin d'ajuster les dépenses et recettes d'exploitation, selon les évolutions constatées à ce jour.

Le détail des modifications budgétaires est présenté ci-dessous :

Dépenses d'exploitation		BP+DM	DM3	TOTAL
6061 (011)	Fournitures non stockables	82 000,00	20 000,00	102 000,00
TOTAL			20 000,00	

Recettes d'exploitation		BP+DM	DM3	TOTAL
701 (70)	Vente de produits finis et intermédiaires	98 389,42	20 000,00	118 389,42
TOTAL			20 000,00	

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 5 novembre 2019,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les modifications budgétaires proposées ci-dessus.

3) POINTS DIVERS

3.1. Dénomination de la future médiathèque communale - DEL_2019_83

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER propose aux membres du conseil municipal de dénommer la future médiathèque communale « médiathèque Hubert HAENEL », en hommage à M. HAENEL, maire de Lapoutroie durant 24 ans, dont l'action publique a toujours servi l'épanouissement des individus notamment les plus jeunes à qui il accordait une importance toute particulière, et qui a œuvré sans relâche pour le développement de la Commune.

Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de dénommer la future médiathèque communale « médiathèque Hubert HAENEL ».

3.2. Modification des statuts de la Communauté de Communes – ajout du soutien au développement d'un réseau de lecture publique sur le territoire et retrait de la subvention à l'association « par monts et par mots » - DEL_2019_84

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER rappelle aux membres du conseil municipal que la communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg (CCVK) compte sur son territoire plusieurs structures de lecture publique : une médiathèque intercommunale à Kaysersberg Vignoble, une bibliothèque communale à Orbey et une ludo-bibliothèque communale à Lapoutroie.

Depuis 2015, les bibliothécaires des trois structures, épaulées par Mme Martine Thomann, quelques élus de la commission culture et la médiathèque départementale, travaillent à une mutualisation de ces services sous la forme d'un réseau de bibliothèques, convaincus que la mise en réseau constitue une réelle augmentation du niveau de service pour tous les habitants de la CCVK.

Début 2019, Mme Bernhardt, directrice de la médiathèque intercommunale, a rédigé un Projet Culturel Scientifique, Educatif et Social (PCSES) qui pose le diagnostic de la lecture publique sur le territoire et dessine les grands axes d'un réseau de bibliothèques pour la CCVK. Ce PCSES a été présenté et validé lors de la commission culture du 21/11/2018.

La mise en réseau des trois bibliothèques s'articule autour de 4 axes principaux, pour lesquels différentes actions ont été déclinées:

1. Accès aux documents → carte unique, catalogue commun, circulation de documents, rédaction d'une charte de fonctionnement
2. Accès aux services → portail web, horaires, médiation
3. Communication et action culturelle → réalisation d'un support pour tous les habitants du territoire, programmation commune d'action culturelle
4. Nouvelles ressources documentaires partagées

La première étape décisive de cette mise en réseau consiste à inscrire dans les statuts de la CCVK la démarche de soutien au développement d'un réseau de lecture publique sur le territoire.

Par ailleurs, l'association « Par Monts et Par Mots », qui portait jusque-là les animations de la médiathèque intercommunale sur le territoire, ayant été dissoute au premier janvier au

profit d'une régie directe des animations, la mention de la subvention qui lui était allouée pourra être retirée des statuts.

Il est également proposé de revoir la rédaction des compétences obligatoires afin que leurs libellés soient conformes au Code Général des Collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les transferts de compétence sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant de la CCVK et des Conseils Municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise (2/3 des Conseils Municipaux représentant au moins 50 % de la population ou de 50 % des Conseils Municipaux représentant au moins 2/3 de la population).

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le transfert de cette compétence et sur la modification des statuts.

VU l'article 5214-16 du CGCT ;

VU l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Communautaire portant modification des statuts du 27/02/2019 actée par arrêté préfectoral le 27/06/2019 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la CCVK n° 093/2019-AG du 25/09/2019 approuvant la nouvelle rédaction des statuts dans lesquels le soutien au développement d'un réseau de lecture publique sur le territoire est ajouté ; la subvention à l'association « Par Monts et par Mots » est retirée et une mise à jour a été faite.

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE le retrait à l'article 4 III Compétences facultatives (2 Culture) des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg de l'alinéa « Subvention à l'association "Par Monts et par Mots" pour l'organisation du programme d'animations culturelles » ;
- VALIDE le transfert de la compétence « soutien au développement d'un réseau de lecture publique sur le territoire » et donc l'ajout à l'article 4 III Compétences facultatives (2 Culture) des statuts de la Communauté de Communes, de l'alinéa suivant : « soutien au développement d'un réseau de lecture publique sur le territoire » ;
- VALIDE la mise à jour de la rédaction de l'article 4 I Compétences obligatoires des statuts de la CCVK, conformément au CGCT ;
- VALIDE les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg, tels qu'adoptés par le conseil communautaire.

3.3. Constitution d'une servitude au profit d'ENEDIS pour l'installation d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle communale cadastrée section 9 n°77 - DEL_2019_85

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER, informe les membres du conseil municipal qu'il a signé le 17 janvier 2014, une convention de servitude avec ERDF (désormais ENEDIS) relative à l'installation d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée section 9 n°77.

ENEDIS demande l'authentification de cet acte par un notaire, c'est pourquoi il convient de délibérer pour autoriser le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

Sur proposition de M. le Maire,

Conformément à la convention sous seing privé du 17 janvier 2014,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE M. le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude pour l'installation d'une ligne électrique au profit d'ENEDIS, sur la parcelle cadastrée section 9 n°77 ;
- DIT que l'ensemble des frais liés à cet acte seront à la charge d'ENEDIS.

3.4. Vente de la parcelle boisée cadastrée section 4 n°71 (104 Rain de l'Autel) appartenant à M. BUCHER et Mme WAGNER / exercice du droit de préemption par la Commune - DEL_2019_86

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER, informe les membres du conseil municipal que par courrier réceptionné en date du 9 octobre 2019, la Commune a été informée par l'étude notariale MUNCH-GREDY de Mulhouse du projet de vente entre M. BUCHER et Mme WAGNER/ M. ALBISSER de la parcelle classée en bois/forêt située 104 Rain de l'Autel, et cadastrée section 4 n°71, avec 1ha 00a 93ca, contiguë à une parcelle boisée communale.

Conformément à l'article L331-22 du Code forestier, la Commune dispose d'un droit de préemption, qu'il convient d'exercer dans un délai de deux mois à compter de la notification. Cette préemption s'exerce aux prix et conditions de la vente, à savoir :

- Prix de la vente : 242 000,00 €
- Commission d'agence : 8 000,00 €

M. le Maire propose de ne pas exercer le droit de préemption communal dans le cadre de cette vente. Il est précisé que la préemption doit s'exercer sur la totalité de la parcelle en vente et pas seulement sur une partie.

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de la parcelle classée en bois/forêt située 104 Rain de l'Autel, et cadastrée section 4 n°71.

4) COMPTE RENDU DU MAIRE SUR LES DOMAINES DELEGUES

Les dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent au maire de rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22.

- **Déclarations d'intention d'aliéner** réceptionnées en mairie depuis le dernier conseil municipal : le droit de préemption urbain n'a été exercé pour aucun dossier (3 dossiers enregistrés).

• Acceptation des indemnités de notre assureur GROUPAMA :

- *Remboursement arrêt maladie : 438,30 €*
- *Reliquat de remboursement concernant le sinistre « choc de véhicule sur candélabre, Croix d'Orbey, du 30.12.2017 » : 826,26 €*
- *Reliquat de remboursement concernant le sinistre « choc de véhicule sur candélabre, rue du Gal Dufieux, du 26.03.2018 » : 427,88 €*
- *Reliquat de remboursement concernant le sinistre « choc de véhicule sur candélabre, Croix d'Orbey, du 13.09.2018 » : 757,40 €*

• Marchés publics : néant**5) RAPPORT DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS et DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Les comptes-rendus sont faits par les responsables des commissions et diffusés par l'intermédiaire de la mairie, après visa de M. le Maire, aux membres des commissions et à l'ensemble du conseil municipal.

Monsieur le Maire insiste sur ce point : il est important que chaque responsable de commission fasse un compte-rendu écrit des réunions de commission, pour que l'ensemble des membres du conseil municipal ait accès aux mêmes informations.

- Denis PIERREVELCIN a assisté à l'AG du TC2T : nomination d'un nouveau président (co-présidence) / remerciements de la part de l'ancien président, M. COUTY, pour la gestion du dossier « tennis ».
- Laurent MATHIEU a assisté à l'AG du GIC1. A noter que ce GIC présente les résultats les plus mauvais en termes de tirs des sangliers. Il souhaite l'intervention des louvetiers sur le ban communal, comme le permet la réglementation (arrêté préfectoral).
- Commission « déneigement / débroussaillage », s'est réunie le 17 octobre, pour la fixation des tarifs de la nouvelle saison.
- Commission « fleurissement / déco » s'est réunie le 9 octobre pour faire le bilan de la saison de fleurissement 2019 ; la décoration du village est fixée au samedi 7 décembre.
- La banque alimentaire est prévue cette année le samedi 30 novembre / permanence des élus à Lapoutroie le matin (anciens ateliers). A Hachimette, passage sur demande.
- Commission « animation » : organisation d'une animation pour les festivités de Noël, avec un spectacle de la compagnie Papier Plum et un petit marché des associations, le dimanche 14.12 à partir de 16h.
- Depuis le dernier conseil municipal, la commission « permis de construire » a instruit 5 déclarations préalables et examiné 2 permis de construire, qui sont encore en instruction dans les services de la CAC.
- La commission bâtiments s'est réunie le 26.10 et a visité les locaux occupés par l'ASCL au 1^{er} étage de l'ancienne gare de Lapoutroie et la remise située entre le presbytère et la salle paroissiale.
- Commission « personnes âgées » : la date du repas des aînés a été fixée au 12 janvier 2020. En accord avec l'ASCL : appel à volontaire pour s'occuper d'une

section « aînés » qui serait rattachée à l'ASCL (moins contraignant que la gestion d'une association à part entière).

- Commission « voirie », s'est réunie le 19 octobre, pour faire le bilan des travaux exécutés en 2019.
- M. René BRUN informe les membres du conseil municipal qu'une cérémonie aura lieu dans le cadre du 75^{ème} anniversaire de la libération de Lapoutroie, le 8 décembre 2019. Les invitations seront envoyées prochainement. M. le Maire compte sur la participation de tous à cette cérémonie.

6) COMMUNICATIONS DIVERSES

Aucune communication diverse.

<p>- <i>La prochaine séance du conseil municipal est fixée au mardi 10 décembre à 19h au Foyer Saint Martin.</i></p>
--

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 30.

Rappel des points inscrits à l'ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 septembre 2019**
- 2) Affaires financières :** Tarifs et loyers communaux 2020 ; Budget scolaire 2020 ; Vote du tarif de transport des élèves du Bonhomme, pour l'année scolaire 2019/2020 ; Fixation des tarifs de prestations de déneigement et débroussaillage (saison 2019/2020) ; Fixation du prix de l'eau 2020 ; Acceptation de l'offre de concours de M. Fabrice DUFOUR pour les travaux de raccordement « eau » du secteur Kermodé ; Taxes et produits irrécouvrables / budget M49 ; Taxes et produits irrécouvrables / budget M14 ; Décision modificative n°4 / budget communal.
- 3) Points divers :** Dénomination de la future médiathèque communale ; Modification des statuts de la Communauté de Communes – ajout du soutien au développement d'un réseau de lecture publique sur le territoire et retrait de la subvention à l'association « par monts et par mots » ; Constitution d'une servitude au profit d'ENEDIS pour l'installation d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle communale cadastrée section 9 n°77 ; Vente de la parcelle boisée cadastrée section 4 n°71 (104 Rain de l'Autel) appartenant à M. BUCHER et Mme WAGNER / exercice du droit de préemption par la Commune.
- 4) Compte rendu du Maire sur les domaines délégués (droits de préemption, indemnités assurance, marchés publics, emprunts ...)**
- 5) Rapport des présidents de commissions et délégués de la CCVK**
- 6) Questions diverses et communications de M. le Maire**

Point supplémentaire :

- A la rubrique n°2 « affaires financières » : Décision modificative n°3 / régie municipale de chauffage.

Liste des membres du conseil municipal				
Approbation de la séance du 5 novembre 2019				
Nom	Prénom	Qualité	Signature	Procuration
MULLER	Jean-Marie	Maire		
LOING	Clément	1 ^{er} Adjoint		
GAUDEL	Charlotte	2 ^{ème} Adjoint		
RAFFNER	Jean-Noël	3 ^{ème} Adjoint		
FAYOLLE	Catherine	4 ^{ème} Adjoint		
CLAUDEPIERRE	Roger	5 ^{ème} Adjoint		
BRUN	René	Conseiller municipal		
TRUSSART	Dominique	Conseiller municipal		
PIERREVELCIN	Denis	Conseiller municipal		
PIERREVELCIN	Claude	Conseiller municipal		
MATHIEU	Laurent	Conseiller municipal		
PERRIN	Chantal	Conseillère municipale		
TOUSSAINT	Sylvie	Conseillère municipale		
ANCEL	Jean	Conseiller municipal	Procuration donnée à René BRUN	
PETITDEMANGE	Aurore	Conseillère municipale	Procuration donnée à Caroline ROBIEZ	
PIERRE	Sandrine	Conseillère municipale	ABSENTE	
BATOT	Aude	Conseillère municipale		
ROBIEZ	Caroline	Conseillère municipale		
GAUDEL	Mathilde	Conseillère municipale		

